

**Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2016 - 2048

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur BARILLOT en date du 6 novembre 2016

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Musée des Arts de la Table par Monsieur BARILLOT, 16300 Barbezieux, constitué d'une fourchette à viandes froides en métal blanc de l'orfèvre Cailar-Bayard, Paris 1848-1834, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à MONTAUBAN, le 29 novembre 2016

Le Président,